



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

Commission urbanisme

- Adoption du SRADDET modifié
- État d'avancement du SCoT – PCAET par le PETR
- État d'avancement du PLUiH
- Activités du service instructeur
- Portail de l'urbanisme et du droit des sols

Jeudi 19 décembre 2024



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

Précédente commission du 29 avril 2024





Ordre du jour de la précédente commission urbanisme du 29 avril 2024 et actions réalisées

1. Point sur les documents d'urbanisme en cours

- PLU de **Bucy-le-Long** : Fin de l'enquête publique le 4 décembre, approbation prévue en conseil communautaire le 27 février 2025
- PLU de **Pargny-Filain** : Enquête publique prévue mi-janvier 2025
- PLU de **Condé-sur-Aisne** : Approuvé en conseil communautaire le 26 septembre 2024
- PLU d'**Allemant** : En cours d'élaboration (évaluation environnementale)

2. Charte de Gouvernance du PLUiH

- Présentée en **conférence intercommunale** des maires du 23 mai 2024 et arrêtée par le **conseil communautaire** le 20 juin 2024 (rédaction modifiée)
- Comité de pilotage du PLUiH **constitué**
- Création d'un **forum de concertation** en ligne sur le portail de l'urbanisme
- Actions de **communication / information** programmées au cours du PLUiH



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

1. **SRADDET modifié : adopté !**





1.1

Pourquoi le SRADDET a-t-il été modifié ?



Région
Hauts-de-France

- **Adoption** du SRADDET modifié le **21 novembre 2024** par la région Hauts-de-France

Exemple de grandes thématiques modifiées par le SRADDET :



Consommation foncière



Déchets



Infrastructures



Obligation de **mise en conformité des SRADDET** avec les **objectifs de la loi Climat et Résilience** (loi du 20 juillet 2023)

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (élaboré par la région Hauts-de-France).



1.2

Quels objectifs de la loi Climat et Résilience ?



Les objectifs de réduction de la consommation foncière à échéance 2031 ont été « **chiffrés** » par le SRADDET modifié

*Surfaces consommées sur le territoire métropolitain au cours de la période de référence : 231 000 hectares
(source : France Stratégie)



1.3 Consommation foncière maximale

Enveloppe maximale théorique sur la région Hauts-de-France

8 145 hectares

Contribution au forfait national*
728 hectares

Hectares mutualisés au niveau national pour des Projets d'Envergure Nationale ou Européenne (PENE) - non décomptés de l'enveloppe régionale (exemples de PENE en HdF) :

- Canal Seine Nord Europe
- Aménagements de la RN 2 (Laon-Avesnes / Paris-Soissons)
- Ligne ferroviaire Roissy-Picardie

Projets d'Envergure Régionale
1 335 hectares

Projet s'inscrivant dans une logique de développement régional et conforme au cahier des charges de la Région (démarrage effectif des travaux avant 2031) :

- BREXIT
- Projets de développement économique régionale / réindustrialisation
- Projets liés à l'adaptation aux risques au titre des catastrophes naturelles

Liste dressée par appel à projets approuvé par arrêté préfectoral après avis de la conférence de réduction de l'artificialisation des sols

Comptes fonciers locaux
6 082 hectares

Hectares répartis par le SRADDET entre les différents SCoT de la Région :

- Répartition entre les SCoT réalisée selon un « **taux de réduction** » de la consommation foncière
- **Ce « taux de réduction » peut être supérieur à la division par 2 de la consommation foncière par rapport à 2011-2021.**

*Région Hauts-de-France : première bénéficiaire du forfait national

728 hectares de contribution pour **2 127** hectares attribués et intégrés dans l'enveloppe foncière maximale théorique



1.4

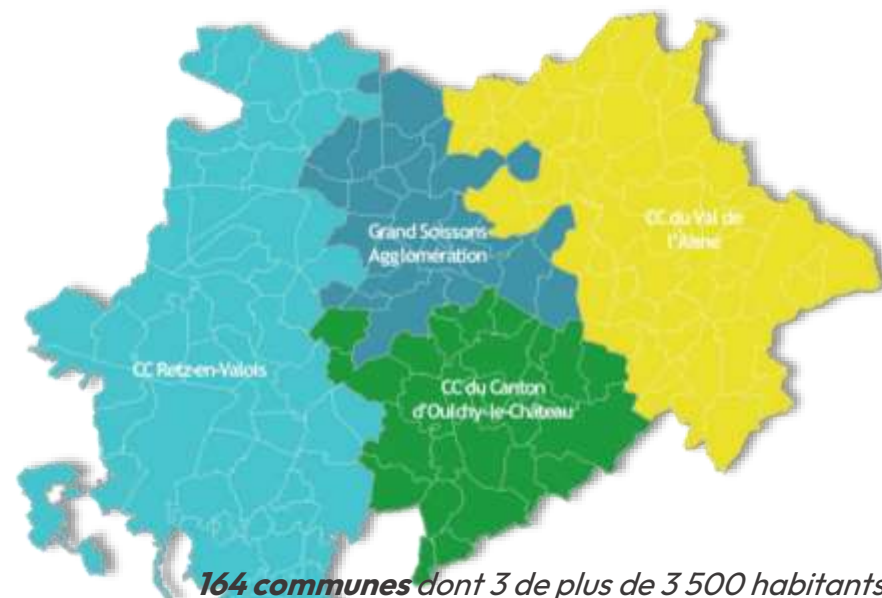
Compte foncier local (à l'échelle du SCoT – PCAET)

168 hectares

Correspondant à un taux de réduction de **65,3%**

Quelques incertitudes ...

- **Pas de clé de répartition** fixée par le SCoT – PCAET (en cours)
- **Proposition de loi** déposée par le Sénat du 7 novembre 2024, soutenue par le Premier ministre (Trajectoire de réduction de l'artificialisation concertée avec les élus locaux) → **suppression de l'étape intermédiaire de division par 2 de la consommation foncière**
- Déclarations du Premier ministre démissionnaire : « *Je veillerai à ce que les préfets soient informés de notre volonté de **changer bientôt la loi** pour que les décisions futures soient prises en bonne intelligence avec les maires, en préfigurant la loi* »



164 communes dont 3 de plus de 3 500 habitants
(Soissons, Villers-Cotterêts, Belleu)



1.5 En quoi sommes-nous concernés ?



**Compatibilité du SCoT – PCAET
avec le SRADDET**

**Compatibilité PLUiH avec le SCoT
- PCAET**

Remarque :
PETR = Instance de dialogue auprès de la Région



1.6

D'autres trajectoires définies par le SRADET

43 règles

Objectifs transversaux
pour 2050 :

ZAN

Neutralité carbone

Règle 8

Doubler la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) par rapport à 2021. Au niveau des PCAET : objectif chiffré de production d'au moins **33 %** de la consommation finale brute d'énergie en 2031.

Règle 13

Organisation d'une armature territoriale cohérente avec l'ossature régionale du SRADET.

- **Vailly-sur-Aisne** identifiée en tant que **pôle intermédiaire** (développement de l'urbanisation à intensifier / thématique de la mobilité à explorer)
- Le SRADET permet d'identifier des pôles complémentaires.

Règle 7

Réduction d'au moins **17 %** des consommations finale d'énergie en 2031 par rapport à 2012, et d'au moins **57 %** pour les émissions de GES (neutralité carbone d'ici 2050).

Au niveau des PCAET : stratégie chiffrée globalement et par secteur d'activités (industrie, résidentiel, tertiaire, transport, agriculture) pour attendre cet objectif.



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

2.

SCoT – PCAET du PETR : où en sommes-nous ?



2.1 Planning prévisionnel et actions réalisées



Récapitulatif des réunions sur 2024

- Atelier de travail: 25/01
- COTECH : 14/02
- COTECH : 29/02
- Commission SCoT : 21/03
- COTECH : 26/04
- Conférence des maires : 23/05 (CCVA)
- Commission SCoT : 06/06
- COTECH : 02/09
- COPIL : 06/09
- CODEV : 13/09
- COTECH : 23/09
- Réunion PPA 09/10
- Conférence des maires : 17/10 (Villers-Cotterêts)
- Présentation diagnostic : 08/11 en conseil syndical
- COTECH : 21/11
- COPIL : 28/11



En lien :

- **Questionnaire foncier** version EPCI (41 questionnaires renseignés)
- **Bilan d'évaluation du SCoT du Val de l'Aisne réalisé par le PETR**, à présenter en conseil communautaire de février 2025



2.2

Les scénarios à l'étude

Scénario 1 : Le très grand Soissons

- Polarisation autour de Soissons, renforcée par les liens avec l'Île-de-France.
- Développement économique tertiaire concentré autour de Soissons et son pôle gare.
- Mobilités centrées sur Soissons, avec une densification urbaine et une préservation des zones agricoles.

Scénario 2 : L'archipel soissonnais

- Répartition équilibrée du développement entre Soissons et les pôles secondaires
- Complémentarité des pôles pour diversifier les fonctions économiques, résidentielles et culturelles.
- Mobilités organisées entre les pôles, valorisation écologique et patrimoniale.

Scénario 3 : S'inscrire et s'ouvrir

- Développement axé sur les relations externes : Vallée de l'Aisne, Canal Seine Nord, Île-de-France.
- Secteurs économiques différenciés : industrie (nord), agriculture (est), tourisme (sud).
- Accent sur la diversification des polarités et les mobilités Est-Ouest et Nord-Sud.

Les propositions sont en cours de discussion et sont très largement susceptibles d'évoluer. Des critiques ont d'ores et déjà été (vigoureusement) adressées au bureau d'études.





VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

3.

PLUiH du Val de l'Aisne : Démarrage début 2025



3.1

Bureau d'études retenu



VERDI

 Wasquehal

Désignation du groupement Verdi / Tejas Avocats

Commission d'Appel d'Offres du 7 novembre 2024

Quelques références :

- PLUiH de la **CA de la Région de Château-Thierry**
- PLUi de la **CC des Cantons d'Oulchy-le-Château**
- PLU **Les Septvallons**, Carte communale de **Cys-la-Commune**

Équipe :

- « *Équipe dédiée* » de 2 chargés de mission
- « *Équipe projet* » de 9 personnes
- Appui d'un cabinet d'avocats



3.2

Calendrier prévisionnel

Phase de diagnostic

Janvier à septembre 2025 (8 mois)





3.2 Calendrier prévisionnel





VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

4.

Activités du service instructeur





4.1 Statistiques des dossiers déposés (non définitif)



588 dossiers instruits à ce jour *(y compris non facturés et modificatifs)*

584 dossiers en 2023

Pour information : **546** dossiers en 2023 pour Grand Soissons Agglomération

CU d'information	CU opérationnel	Déclarations Préalables	Permis d'Aménager	Permis de Construire hors maison individuelle et annexes	Permis de Construire maison individuelle et/ou annexe	Permis de Démolir
231	20	277	6	3	37	9

7 maisons individuelles

12 maisons individuelles en 2023



4.2 Quelques projets notables ...



- Création des bureaux DMD à **Ciry-Salsogne**
- Aménagement de la nouvelle mairie de **Braine**
- Requalification de la place Bouvines à **Vailly-sur-Aisne**
- Requalification de la rue de la Loi à **Couvrelles**
- Aménagement d'un terrain de camping-car à **Ciry-Salsogne**
- Micro-crèche et maison médicale à **Bucy-le-Long** ...



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

5.

Portail de l'urbanisme : Premiers bilans

5.1 Réalizations



Fonctionnel

Saisine par Voie Électronique

13 communes adhérentes (sur 23 potentielles)

50 saisines en 2024

Formation des secrétaires en mars 2024

Modification du module en continu suivant les retours des usagers (augmentation des pièces jointes, accessibilité)



Nouveau

PLUiH et concertation

Rubrique actualités

Forum public

Registre de concertation

électronique (déjà 1 observation)



À jour

Cartographie

Mise à jour du PLU de Condé-sur-Aisne approuvé cette année
Ajout des zones potentiellement humides



Publication dans le Val de l'Aisne infos de Mai 2024



<https://urba.cc-valdeaisne.fr/>



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes



Bonnes fêtes de fin d'année !